
AVIS

Plan communal de développement durable de la Ville de Bruxelles

Demandeur	Ville de Bruxelles
Demande reçue le	21 décembre 2023
Demande traitée par	Commission Aménagement du territoire - Mobilité
Avis adopté par l'Assemblée plénière du	18 janvier 2024

Brupartners est composé de 7 membres effectifs et 7 membres suppléants représentant les organisations représentatives des employeurs (BECI), de 6 membres effectifs et 6 membres suppléants représentant les organisations représentatives des classes moyennes, de 2 membres effectifs et 2 membres suppléants représentant les organisations représentatives des employeurs du non-marchand (BRUXEO) et de 15 membres effectifs et 15 membres suppléants représentant les organisations représentatives des travailleurs (6 FGTB, 6 CSC, 3 CGSLB).

Préambule

En vertu de l'article 31 du CoBAT, « *chaque commune de la Région peut adopter un plan communal de développement, applicable à l'ensemble de son territoire* ». Ce plan « *s'inscrit, dans les orientations du plan régional de développement et des dispositions indicatives des plans d'aménagement directeurs, et constitue un instrument de planification global du développement communal dans le cadre du développement durable* »¹.

Les plans communaux de développement durable ont vocation à reprendre « *des objectifs généraux et sectoriels ainsi que les priorités de développement, en ce compris d'aménagement du territoire, requis par les besoins économiques, sociaux, culturels, de mobilité, d'accessibilité et d'environnement* ». Par ailleurs, ils doivent déterminer des zones d'intervention prioritaire et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs et priorités définis, notamment via des représentations cartographiques².

Dans le cadre de ces dispositions législatives, la Ville de Bruxelles a élaboré un nouveau plan communal de développement durable. Ce plan est soumis à enquête publique dans le respect de l'article 34 du CoBAT et est soumis à Brupartners pour avis.

1. Considérations générales

1.1 Ampleur du projet et délai de consultation

Brupartners salue le travail réalisé et sa qualité. **Brupartners** trouve néanmoins dommage que ce travail soit soumis en fin de mandat et que le plan présenté dépende dès lors, pour son exécution, de la nouvelle majorité communale qui se formera après les prochaines élections.

Brupartners regrette de n'avoir pas eu davantage de temps pour se pencher sur les documents soumis. **Brupartners** comprend que le délai prévu par le CoBAT est limité mais la soumission du plan pendant la période de vacances n'a pas permis de disposer d'un temps suffisant pour faire une analyse approfondie du dossier. Dès lors, **Brupartners** s'en tiendra à quelques remarques précises.

1.2 Cohérence avec les outils régionaux

Brupartners insiste quant à la nécessité que ce plan soit en cohérence avec les initiatives régionales et les autres plans existants. Il faut, par exemple, veiller à agir en cohérence avec des plans tels que le plan Air-Climat-Energie ou encore le plan Good Move.

Brupartners renvoie également à la stratégie Renolution. Celle-ci prévoit qu'une prestation énergétique moyenne de 100 kWh/m²/an pour tous les logements bruxellois devienne une réalité d'ici 2050. Dans ce cadre, l'objectif repris dans le PCDD d'améliorer le résultat PEB d'un seul niveau pour 100% des logements sociaux communaux ayant un PEB F ou G d'ici 2030 ne paraît pas très ambitieux.

¹ Art. 32 du CoBAT.

² Art. 32 du CoBAT.

1.3 Lien avec les autres communes

Brupartners encourage à agir le plus possible en concertation avec les autres communes. En effet, la Ville de Bruxelles entretient des liens avec un ensemble de communes et il convient de veiller à ce que les mesures prises dans le plan permettent de favoriser ces interactions. **Brupartners** note que les autres communes sont invitées à intervenir dans le cadre de l'enquête publique et invite à tenir compte des remarques émises.

1.4 Méthode

Brupartners considère, dans l'ensemble, qu'il s'agit d'un plan énorme et ambitieux mais qu'il reste assez vague dans ses objectifs. **Brupartners** se demande comment les chiffres repris comme objectifs ont été déterminés et quels sont les chiffres actuels qui doivent être améliorés. Disposer des chiffres de départ est nécessaire pour pouvoir évaluer l'amélioration envisagée.

Brupartners salue le fait que les administrations compétentes soient spécifiquement citées pour la concrétisation des objectifs qui leur incombent.

Brupartners invite à être plus précis quant aux délais et à l'exécution de mesures spécifiques. Par ailleurs, le système « +++ » utilisé dans le plan reste assez vague.

Enfin, les estimations budgétaires devraient, dans la mesure du possible, être plus précises.

2. Considérations particulières

2.1 Parkings

Brupartners note la volonté de réduire certains emplacements de parkings. **Brupartners** attire l'attention quant au fait qu'une telle réduction doit aller de pair avec une offre de transports en commun suffisante aux endroits envisagés. **Brupartners** pointe, entre autres, l'exemple du Plateau du Heysel qui accueille maintenant un P+R dans le nord de Bruxelles pourvoyant 100 places de parking. **Brupartners** estime que ce P+R est trop petit pour accueillir le flux de voitures en provenance du nord de Bruxelles et offrir une alternative solide aux usagers de la route pour qu'ils se tournent vers les transports publics. De plus, le PCDD ne prévoit pas d'amélioration dans la zone du Canal où les offres de transports en commun sont bien trop faibles. Cette zone, située autour et après le Port de Bruxelles est d'ailleurs difficilement accessible suite au réaménagement de la voie d'accès à l'A12. De manière générale, **Brupartners** demande que l'accessibilité de cette zone pourvoyeuse d'emplois soit assurée.

Plus globalement, **Brupartners** insiste pour que la diminution éventuelle de parkings « en voirie » soit compensée notamment par une offre de stationnement « hors voirie », des zones de livraison et des investissements significatifs dans les alternatives de transport.

2.2 Logement

Brupartners s'interroge quant à la question des Airbnb illégaux, des risques d'une « touristification » exacerbée du centre et se demande ce qui est prévu à cet égard. **Brupartners** demande à la Ville de Bruxelles de garantir un centre-ville qui soit à la fois un pôle touristique, créateur d'emplois, économiquement et culturellement dynamique mais aussi et surtout, adapté à ses habitants tant au niveau des logements que des équipements collectifs.

La hausse des loyers dans certains quartiers, les impacts du surtourisme sur les habitants du centre-ville et le départ contraint des plus mal nantis en périphérie de la ville ou en dehors de la Région sont des enjeux clairement exprimés dans le diagnostic du plan. **Brupartners** regrette que ces questions ne fassent pas l'objet d'une analyse pluridimensionnelle dans le plan et ses actions.

Brupartners renvoie également ici au manque de logements sociaux à Bruxelles et à l'objectif régional de 15% de logements sociaux par commune. L'objectif de création de 900 logements sociaux supplémentaires prévu dans le plan est ambitieux mais pourrait l'être plus encore au regard des espaces vides dans le patrimoine immobilier bruxellois ainsi que des nombreux espaces de bureaux vides également. Le logement reste un problème important pour les Bruxellois. Les Bruxellois doivent pouvoir bénéficier de logements sociaux disposant d'un PEB correct et à des loyers acceptables.

2.3 Mobilité

Brupartners encourage, dans le respect des compétences communales, à insister autant que possible sur les notions de multimodalité, l'amélioration des infrastructures et la collaboration avec les sociétés de transport en commun. Il convient de tenir compte de la précarité en matière de mobilité et de l'importance de la concertation lors de la mise en place des arrêts des transports en commun. Il est également nécessaire de développer des infrastructures plus sécurisées pour les utilisateurs de mobilité douce, développer des stations de métro et des gares plus sûres, développer des parkings vélos et des pistes cyclables plus sécurisées (voie séparée, meilleur éclairage, entretien décent des routes (cyclables)). **Brupartners** encourage également à faire plus d'efforts pour des transports publics intégrés en introduisant des tarifs sociaux pour le Brupass XL (dans la mesure où la Ville de Bruxelles peut influencer une telle décision) et invite à favoriser davantage le covoiturage.

2.4 Fracture numérique

Brupartners rappelle qu'il est important que la Ville tienne compte de la fracture numérique dans ses services au citoyen. La Ville doit autant que possible toucher les Bruxellois qui n'ont pas de matériel informatique ou ne disposent pas des compétences nécessaires pour s'en servir. Pour chaque service, une alternative physique doit être prévue. L'utilisation du téléphone pour informer les citoyens doit également être prioritaire. Les sites internet doivent être accessibles et simples d'utilisation et le service proposé en ligne doit être aussi qualitatif sur le site internet que sur la version mobile (application et page Web) dès lors que nombre de Bruxellois ne disposent pas d'un ordinateur mais bien d'un téléphone.

2.5 Ville inclusive

Brupartners considère que les ambitions relatives à la ville inclusive pourraient être plus fortes. La Ville est un espace dont tous les habitants doivent pouvoir faire partie.

Tous les espaces publics doivent être accessibles aux personnes à mobilité réduite ainsi qu'aux personnes avec poussette, caddy... La mobilité douce doit être envisagée tout en conservant des alternatives pour ceux qui ne peuvent y recourir (par exemple, des places de parking pour personnes à mobilité réduite même dans les zones à circulation limitée).

Il devrait y avoir plus d'équipements publics qui permettent à l'espace d'être praticable pour tous : concrètement, plus de toilettes publiques (en tenant compte de l'aspect genre et des personnes à

mobilité réduite), de fontaines à eau, un éclairage adéquat (pour augmenter le sentiment de sécurité), suffisamment de comités de quartier et de gardiens de quartier pour assurer l'implication, la participation et la sécurité des résidents.

2.6 Développement insuffisant de certaines zones

Brupartners regrette la faiblesse du projet pour certains quartiers. Par exemple, le quartier des musées, périphérique à celui de l'Europe mais également le plateau du Heysel.

2.7 Rôle des entreprises

Brupartners regrette que le rôle des entreprises ne soit pas abordé davantage dans le plan soumis.

*
* *